



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est composé de 36 membres, élus compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, l'objectif étant que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. En application de la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 14 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2018, à l'expiration du mandat des membres suivants : Bélarus, Bénin, Cameroun, Canada, Danemark, France, Haïti, Japon, Malawi, Ouganda, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa et Tchad.
3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 16 au 18 avril 2018.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique ;
 - b) Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
 - c) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale ;



- d) Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
 - e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
5. La composition du Conseil d'administration pour 2018 est indiquée dans l'annexe à la présente note.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(36 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2018

Huit membres élus parmi les États d'Afrique

Bénin* (2018), Burkina Faso (2020), Cameroun* (2018), Égypte (2020), Malawi* (2018), Maurice (2019), Ouganda* (2018), Tchad* (2018)

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2020), Cambodge (2020), Chine (2019), Iran (République islamique d') (2019), République de Corée* (2018), République démocratique populaire lao* (2018), Samoa* (2018)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Albanie (2019), Bélarus* (2018), Fédération de Russie (2020), République de Moldova (2019)

Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2020), Brésil (2020), Cuba (2019), Haïti* (2018), Panama (2019)

Douze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Canada*,¹ (2018), Danemark* (2018), États-Unis d'Amérique (2019), Finlande (2020), France* (2018), Irlande² (2019), Japon* (2018), Luxembourg³ (2019), Norvège (2019), Portugal (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2020), Suisse (2020)

* Membre sortant.

¹ A remplacé l'Australie à compter du 1^{er} janvier 2018.

² A remplacé l'Allemagne à compter du 1^{er} janvier 2018.

³ A remplacé les Pays-Bas à compter du 1^{er} janvier 2018.